

Département  
du HAUT-RHIN

Arrondissement  
de MULHOUSE

Nombre de Membres  
en exercice :

10

Membres présents :

8

Membre absent :

2

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE HABSHEIM ET ENVIRONS

Accusé de réception en préfecture  
068-246800213-20260303-07-DE  
Date de transmission : 10/03/2026  
Date de dépôt en préfecture : 10/03/2026

Extrait du Procès-Verbal  
des Délibérations du Comité Directeur

Séance ordinaire du 3 mars 2026  
(Trois mars de l'an deux mille vingt-six)

sous la présidence de Mme Rachel BAECHTEL,  
Déléguée de la Ville de Rixheim.

**Présents (8) :**

Mme Rachel BAECHTEL, Mme Barbara HERBAUT, M. Gilbert FUCHS, Mme Marie-Madeleine STIMPL, M. Noël MULLER, Mme Pierrette KEMPF, Mme Sandrine KITTLER WALCH, Mme Catherine SIMON

**Absents excusés (2) :**

M. Gilbert IFFRIG (a donné procuration à M. Noël MULLER)  
Mme Emmanuelle BONDUELLE (a donné procuration à Mme Pierrette KEMPF)

**Secrétariat de séance assuré par :**

M. Geoffrey ISSELIN, directeur adjoint des services de la ville de Rixheim.



**Point 7 de l'ordre du jour**

**Secteur enseignement**

**Subventions au titre de l'entretien des bâtiments et du matériel**

En 2025, il a été accordé une subvention de 20,65 € par élève au titre de l'entretien des bâtiments et du matériel. Il est proposé de maintenir cette aide financière, soit pour l'ensemble des 2 collèges :

Collège de RIXHEIM	720 élèves
Collège de HABSHEIM	302 élèves
	<b>1022 élèves X 20,65 € = 21 104,30 € (arrondi à 21.105 €)</b>

Cette enveloppe est à répartir selon les critères suivants :

- ¼ selon la surface totale des terrains, soit : 5 276 € pour 36.770 m2
- ¼ selon la surface totale des planchers, soit : 5 276 € pour 14.873 m2
- ½ selon le nombre d'élèves, soit : 10 552 € pour 1022 élèves

La répartition de l'enveloppe entre les 2 collèges s'opère ainsi au prorata selon les 3 critères :

A REPARTIR		COLLEGE DE HABSHEIM		COLLEGE DE RIXHEIM	
Selon	Montant	Prorata	Montant	Prorata	Montant
Terrains 36.770 m2	5 276 €	18.070 m2	2 593 €	18.700 m2	2 683 €
Planchers 14.873 m2	5 276 €	5.893 m2	2 091 €	8.980 m2	3 186 €
1022 élèves	10 553 €	302 élèves	3 129 €	720 élèves	7 423 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 105 €</b>		<b>7 813 €</b>		<b>13 292 €</b>

### LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité,

- d'allouer une subvention de 13 292 € au Collège Capitaine Dreyfus de Rixheim et de 7 813 € au Collège Henri Ulrich de Habsheim au titre de l'entretien des bâtiments et du matériel,
- d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 93221 (Collèges) / compte 657382 (Subventions de fonctionnement aux établissements publics divers) du budget 2025.



Pour extrait certifié conforme.  
RIXHEIM, le 5 mars 2026

Le secrétaire de séance,

  
Geoffrey ISSELIN

La Présidente,

  
Rachel BAECHEL



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*